

CORRECTION

Question : A partir des documents de l'annexe n°1, montrez que la réalisation d'empreintes génétiques a permis de faire évoluer la conclusion de l'enquête concernant Marvin Anderson.

On voit que M. Anderson et l'ADN retrouvé sur la scène de crime sont des individus de sexe masculin (chromosome XY).

On voit aussi que le profil génétique de M. Anderson est différent de celui retrouvé sur la scène de crime : il a la séquence 16 au lieu de la 14 pour la partie D8S117 et il a la séquence 28 de la partie D21S11 qui n'est pas sur le profil de la scène de crime.

On en déduit que les 2 profils génétiques sont différents donc M. Anderson n'est pas le coupable. Son inculpation peut être annulée.